



LA ROUTE POUR TOUS - Newsletter

Prévention & Sécurité Routières

Prevention & Road Safety

Avril 2010

PREVENTION ACTIVE



La préservation de l'environnement est désormais une préoccupation majeure.

De nombreuses municipalités ou agglomérations recherchent des solutions pour réduire les nuisances et particulièrement en matière de transport.

Même si l'utilisation de la voiture personnelle reste un moyen de transport indispensable pour la plupart des citoyens, l'augmentation brutale et importante des coûts de carburant représente une charge de moins en moins acceptable pour de nombreux ménages.

Une des solutions pour soulager cette charge : le **covoiturage**.

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui de nombreuses **collectivités** et **entreprises** ouvrent des **sites de covoiturage**. Ces sites sont des outils de mise en relation de personnes cherchant à effectuer un trajet identique. Cet outil est aussi d'une réelle utilité sociale : il facilite les déplacements des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des chômeurs ou encore celles qui n'ont plus de permis de conduire.

Pourtant même si le covoiturage a de plus en plus d'adeptes en France et à l'étranger, il existe de nombreux freins de sécurisation, d'uniformisation et de simplification des échanges.



<http://www.ecowin.fr>

partenaire de « La route pour tous »

C'est pour cela que la société « **EcoWin** » a développé un **outil original** permettant de répondre à ces attentes.

L'outil **EcoWin** assiste le covoitureur dans la **gestion** et le **règlement** de ses **trajets**. Il permet donc aux sites de covoiturage une **qualification** et une **quantification** du covoiturage effectif, avec une **traçabilité** des émissions de CO2 et d'**économie** d'énergie. L'administrateur du site assisté d'**EcoWin** peut **subventionner** le covoiturage avec une prise en charge totale ou partielle des coûts des trajets ou de certains trajets, et donc avoir une action incitative sur le

Christophe **CIERPUCHA**

christophecierpucha@laroutepourtous.fr - <http://www.laroutepourtous.fr>

06.15.44.92.81. - 03.44.09.48.75.

Code SIRET : 513 847 947 00019 - code NAF : 7022Z



LA ROUTE POUR TOUS - Newsletter

Prévention & Sécurité Routières

Prevention & Road Safety

développement du covoiturage.

EcoWin est un service déjà en ligne, www.ecowin.fr, pour le **grand public** et des **entreprises**, mais peut être également développé sur les sites existants ou futurs des collectivités et des entreprises.

ECO WIN

43, rue René Delorme
60800 ROUVILLE



Tél : 03 44 39 60 31
www.ecowin.fr

Le retour du printemps annonce la sortie des cyclistes. Ceux-ci sont des **usagers** de la **route** particulièrement **vulnérables**, qu'ils soient seuls ou à plusieurs.

**PREVENTION
ACTIVE**

Depuis le 1^{er} octobre 2008, le port du **gilet réfléchissant** est rendu **obligatoire** pour tous les cyclistes et passagers :

- ◆ de nuit ;
- ◆ hors agglomération ;
- ◆ de jour lorsque la visibilité est insuffisante.



Etant **difficilement visibles** sur la route et disposant de feux bien moins puissants que ceux des cyclomoteurs ou des motos, le port du **gilet réfléchissant**, par les **cyclistes** et leurs **passagers**, est **indispensable**. La couleur de ce vêtement permet d'être vu à de longues distances, **de jour** comme **de nuit**, par temps pluvieux ou ensoleillé.

Sur la chaussée, le **vélo** doit obligatoirement être **équipé** d'un **éclairage** avant et arrière. Afin d'optimiser sa visibilité et en complément du port du gilet réfléchissant, il est conseillé au cycliste d'**allumer** les **feux** avant et arrière.



La **sécurité** du cycliste n'est **optimisée** qu'avec le port d'un **casque** adapté, n'ayant jamais subi de coups. Un **casque** efficace est un casque **sanglé**.

Christophe **CIERPUCHA**

christophecierpucha@laroutepourtous.fr - <http://www.laroutepourtous.fr>

06.15.44.92.81. - 03.44.09.48.75.

Code SIRET : 513 847 947 00019 - code NAF : 7022Z



LA ROUTE POUR TOUS - Newsletter

Prévention & Sécurité Routières

Prevention & Road Safety

Lors des dépassements, il est impératif de laisser un intervalle minimum de :

- ◆ 1 mètre en agglomération ;
- ◆ 1,50 mètre hors agglomération.

Idéalement, comme tout autre véhicule, il est vivement recommandé de dépasser les vélos en se déportant complètement sur la voie de gauche, ce qui évite ainsi de surprendre le cycliste et de réduire tout autre risque.



En cette saison, les routes sont particulièrement glissantes.
Redoublez de prudence à vélo, dans les intersections et virages.

PREVENTION PASSIVE



Près de **40%** des **accidents de travail mortels** sont des accidents de la **route**. Le taux de **60%** des accidents mortels est atteint si l'on comptabilise les **accidents de trajet**, entre le domicile et le lieu de travail.

Dirigeants, salariés, intérimaires, stagiaires, étudiants, écoliers, ..., tous sont concernés par les déplacements de trajet.

Les déplacements de trajet doivent être considérés et préparés au même titre que chacune des missions professionnelles.

Ces déplacements sont recensés dans le **plan de prévention annuel**, ce qui permet de mettre en œuvre les actions destinées à réduire les risques.

Les actions à mettre en application sont diverses et variées. Elles comprennent pour **tous les secteurs d'activités** :

- ◆ la sensibilisation des collaborateurs aux différents dangers de la route ;
- ◆ l'apprentissage de l'analyse des risques sur la route ;
- ◆ la gestion de la prévention aux risques routiers en entreprise ;
- ◆ la dynamique d'une démarche préventive dans l'entreprise ;
- ◆ le plan de déplacement Entreprise, Etablissements scolaires, Administration, ... ;
- ◆ le covoiturage ;
- ◆ ...

Bien qu'un accident de la route soit le résultat d'une erreur de conduite ou d'analyse, les facteurs qui en sont à l'origine, ne sont pas toujours dus à la méconnaissance du code de la route. D'autres paramètres sont à prendre en compte.

Christophe **CIERPUCHA**

christophecierpucha@laroutepourtous.fr - <http://www.laroutepourtous.fr>

06.15.44.92.81. - 03.44.09.48.75.

Code SIRET : 513 847 947 00019 - code NAF : 7022Z